



PROCÈS VERBAL

Commission Territoriale de Discipline

Jeudi 05 février 2026

Visioconférence de 19h00 à 21h00

Composition de la commission :

Président : Jacques MORIZUR

Secrétaire de séance : Laure BEAUDOUIN

Membres : Philippe BARBERET, Frédéric HOU, Anne-Marie LECOCQ, DEBUCHY Alexandre

Dossier 21F72 :

Retrait :

Match : U18M 1E DIV TER

Concerné : Joueur

Club : Club A

Motif retenu : A1. Fautes individuelles - Atteintes aux personnes - attitude incorrecte

Sanction : 1 date ferme / 1 date avec sursis

Pénalité financière : 90 €

Dossier 21F86 :

Retrait : Alexandre DEBUCHY

Match : D1M

Concerné : Joueur

Club : Club A

Motif retenu : A2. Fautes individuelles - Atteintes aux personnes - atteinte à la considération

Sanction : 2 dates fermes / 1 date avec sursis (uniquement fonction joueur)

Pénalité financière : 150 €

Dossier 21F87 :

Retrait : Alexandre DEBUCHY

Match : U18F EXCELLENCE REG

Concerné : Officiel A

Club : Club A

Motif retenu : A2. Fautes individuelles - Atteintes aux personnes - atteinte à la considération avec circonstances aggravantes

Sanction : 3 dates fermes / 3 dates avec sursis

Pénalité financière : 270 €



Dossier 21G25 :

Retrait :

Match : U15F DIV 1 TER

Concerné : Club

Club : Club A

Motif retenu : E1. Fautes collectives - Atteinte à l'éthique du sport - manquement à la charge du club pour le respect des dispositions concernant les mesures à prendre pour assurer le bon ordre et le respect des acteurs et de leurs biens

Sanction : 2 dates de huis clos sur la catégorie U15F avec affichage de la sanction obligatoire

Pénalité financière : 200 € + frais de déplacement d'un délégué sur les deux rencontres

Jacques MORIZUR

Président de la Commission Territoriale de Discipline